Envoyé en préfecture le 04/09/2024 Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le 06/09/2024

ID: 029-242900751-20240904-2024_038_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU



BUREAU COMMUNAUTAIRE séance du 03 septembre 2024

Délibération N°2024-038-BC

Date de convocation : 27 août 2024

Membres du bureau en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

Zone d'activités de Créac'h Iller à Landivisiau – Cession de parcelle – SCI CERPIMMO

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois de septembre à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Mme HENAFF Marie Claire

M. JEZEQUEL Jean Mme GUILLERM Babeth M. MIOSSEC Gilbert

M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) M. BODIGUEL Robert

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme GUILLERM Babeth

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par acte notarié en date du 10 janvier 2023, la SCI CERPIMMO a acquis la parcelle BC 206 d'une superficie de 10.145 m² sur la zone de Créac'h Iller à Landivisiau pour son activité de commerce de gros de produits pharmaceutiques.

L'évolution d'activité sur le futur site de Landivisiau a incité la SCI CERPIMMO à solliciter de nouveau la CCPL pour l'acquisition de foncier complémentaire.

La société souhaite en effet acquérir la parcelle BC 210 d'une superficie de 1.327 m² jouxtant la parcelle BC 206. Cf. plan en annexe.

L'avis des domaines en date du 22 juillet 2024 fait état d'une valeur estimée de ce terrain à hauteur de 22 € HT/m².

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1111-1; Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire;

Envoyé en préfecture le 04/09/2024 Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le 06/09/2024

ID: 029-242900751-20240904-2024_038_BC-DE

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 juin 2024 ; Vu l'avis des domaines en date du 22 juillet 2024, ci-annexé ; Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- Décide de la vente du terrain BC 210 d'une surface totale de 1.327 m² au prix de 29.194 € à la SCI CERPIMMO.
- Dit que l'ensemble des frais relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur, y compris les frais de bornage.
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer l'ensemble des documents pour la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, le 04 septembre 2024.

La Secrétaire de séance, Babeth GUILLERM. Le Président, Henri BILLON.

